



ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE N° 2024/001

Annule et remplace l'arrêté n° 2023/009

PORTANT FIXATION DES TARIFS COMMUNS POUR LA LUDOTHÈQUE ET LA MÉDIATHÈQUE

Le président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023/045 du conseil communautaire du 24/05/2023 accordant une délégation au président pour la fixation des droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu l'arrêté 2023/009 du 21/12/2023 portant fixation des tarifs communs pour la ludothèque et la médiathèque ;

Considérant le transfert de la ludothèque et de la médiathèque à la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) ;

Considérant le projet d'harmonisation des services de la ludothèque et de la médiathèque ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Les tarifs communautaires pour l'abonnement annuel à la ludothèque (jeux sur place et prêt de jeux) et à la médiathèque sont fixés, à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Tarifs habitants CCGHV	
Code A	6,00 €
Codes B et C	11,00 €
Codes D et E	17,00 €
Tarif enfants CCGHV (jusque 14 ans inclus)	Gratuit
Tarif étudiants CCGHV (15 à 25 ans)	6,00 €
Tarif habitants extérieurs à la CCGHV	34,00 €
Tarif réduit habitants extérieurs (demandeur d'emploi, allocataire RSA, étudiant)	22,00 €
Tarif enfants extérieurs (jusque 14 ans inclus)	10,00 €
Tarif vacanciers 1 semaine (jeu sur place conditionné à un abonnement)	10,00 €
Tarif scolaires CCGHV (écoles, collèges, lycées)	
Pour emprunt (10 jeux et 15 documents par mois)	Gratuit
Pour le jeu sur place sur réservation	Gratuit
Tarifs scolaires extérieurs (écoles, collèges, lycées)	
Pour l'emprunt	15,00 €
Pour le jeu sur place	7,00 €
Tarifs groupes CCGHV (associations, collectivités, professionnels)	
Pour l'emprunt (10 jeux par mois)	40,00 €
Pour le jeu sur place (12 personnes avec accompagnateurs par séance de 2 heures)	7,00 €
Pour les jeux géants (10 jeux pour 15 jours sur réservation – Prêt soumis à caution)	23,00 €
Tarifs groupes extérieurs (associations, collectivités, professionnels)	
Pour l'emprunt (10 jeux par mois)	50,00 €
Pour le jeu sur place (12 personnes avec accompagnateurs par séance de 2 heures)	15,00 €
Pour les jeux géants (10 jeux pour 15 jours sur réservation – Prêt soumis à caution)	26,00 €
Location d'expositions réalisées à la médiathèque (pour 1 mois)	150,00 €
Photocopies et impressions (à la médiathèque uniquement)	
A4 recto noir et blanc	0,20 €
A4 recto couleurs	0,40 €

A3 ou A4 recto/verso noir et blanc	0,40 €
A3 ou A4 recto/verso couleurs	0,80 €

ARTICLE 2 – Le nombre de documents empruntables est fixé à 22 maximum (dont 15 livres, CD, DVD, 6 jeux et/ou jouets et 1 jeu vidéo) pour une durée de 4 semaines.

ARTICLE 3 – En cas de détérioration ou de perte des jeux et des livres, l'emprunteur dispose d'un délai de 30 jours pour remplacer le bien à ses frais, par le même produit ou un équivalent, neuf ou d'occasion (en très bon état). À défaut de réponse passé ce délai, un titre de recettes destiné à l'emprunteur est émis auprès du trésor public en fonction du prix d'achat en vigueur du même produit ou d'un équivalent.

ARTICLE 4 – Le président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gérardmer le 01/02/2024

Stessy SPEISSMANN MOZAS
Président,

